



Divorce - garde semaine + week end

Par **Lilia10**, le **06/10/2016** à **13:21**

Bonjour

Je me permets de prendre contact avec vous car mon mari et moi aimerions divorcer et j'ai quelques questions quant à la garde de mes enfants.

Ce dernier voudrait demander la garde 1 week end sur 2 ainsi que deux jours dans la semaine quand son service/métier le lui permet. De mon côté je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il les garde 1 week end sur deux mais je ne suis pas d'accord pour m'organiser en fonction de son métier la semaine (sachant qu'il n'est pas possible de définir des jours précis et que nous ne les connaissons même pas 1 mois à l'avance). Pensez vous qu'il est possible qu'il obtienne gain de cause et qu'un juge puisse accorder la garde ainsi? Sachant que de ce fait cela m'obligerait en plus à rester dans son périmètre géographique...

Savez vous me renseigner et si non, pourriez vous m'aider en me communiquant un endroit où je pourrais obtenir des réponses?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **06/10/2016** à **13:33**

Bonjour, oui il est possible qu'il obtient des jours dans la semaine, les juges décident en fonction de l'intérêt de l'enfant. En temps que parent gardien, vous devez faciliter les relations avec le père. Effectivement il vaut mieux rester dans la péripétie du lieu du père sinon il pourrait demander la garde chez lui pour éviter des changements aux enfants et les juges accordent de plus en plus les demandes de garde du père. De même le père pourrait vous demander d'effectuer la totalité des trajets si vous vous éloignez. Voyez avec le père à

trouvera un accord amiable écrit par exemple, il prend les enfants s'il est libre le mercredi, cordialement

Par **Lilia10**, le **06/10/2016** à **13:49**

Son métier ne lui permet pas définir à l'avance quels jours il peut les garder. Le juge pourrait lui accorder des jours la semaine sans même les définir en lui laissant la possibilité de me les imposer? actuellement c'est moi qui les garde parce qu'il a des horaires variables et jamais identiques. parfois même de nuit.

Evidemment le plus important est le bien être de mes enfants et leur relation avec leur papa. cependant je ne peux pas me "cloisonner" à cause de son métier tout de même....

Par **cocotte1003**, le **06/10/2016** à **14:25**

C'est un fait vous avez des droits mis aussi des devoirs dont celui de faciliter les relations avec le père qui a bien moins souvent le temps de les voir en semaine. Dites vous que le père a un droit et non une obligation de visite, s'ils ne prend pas les enfants un week end ou pendant des vacances, il vous faudra assumer, cordialement

Par **Lilia10**, le **06/10/2016** à **14:32**

êtes vous avocat cocotte 1003?